

LA PROMOTION DU FRANÇAIS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Pour se conformer à la politique,

En 2008, le gouvernement du Québec a adopté la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics. Cette politique comprend une orientation sur l'utilisation du français. Cette orientation s'énonce comme suit :

« Toutes les étapes du processus d'acquisition doivent se dérouler en français. Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens et services, ainsi que les inscriptions sur le produit acquis, sur son contenant et sur son emballage, sont en français.

De plus, lorsque l'emploi d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français. »

Cette politique s'applique à tous les ministères et organismes d'État.

On en retrouvera le texte complet à l'adresse suivante :

www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/marche/acheteur/politique_de_gestion_contactuelle_concernant_conclusion.pdf



l'acheteur rédige en français :

- l'avis d'appel d'offres,
- le devis,
- le contrat, y compris les contrats de sous-traitance,
- le bon de commande,
- la correspondance connexe;



le fournisseur fait parvenir en français :

- la correspondance,
- la soumission et ses annexes,
- la facturation et les états de compte,
- le reçu et la quittance,
- le connaissance,
- le bulletin de livraison,
- le certificat de garantie,
- le mode d'emploi et les inscriptions sur le produit, son contenant et son emballage,
- la fiche signalétique SIMDUT,
- l'assistance technique et le service après-vente, etc.

Pour promouvoir le français dans les marchés publics, il faut donc :

- 1^o exiger que tout le processus d'achat de biens et services se déroule en français;
- 2^o vérifier que la livraison du bien ou du produit se fait selon l'esprit et la lettre de la Politique de gestion contractuelle, et surtout, lorsque l'emploi d'un produit nécessite l'usage d'une langue, que celle-ci est bien le français;
- 3^o intervenir rapidement pour corriger tout élément non conforme à la Politique de gestion contractuelle.